

Le mérite du sacrifice

De nombreux hadiths consacrent le mérite du sacrifice. Par exemple, At-Tirmidhî rapporta selon `Â'ishah que le Prophète — paix et bénédictions sur lui — dit : **« Il n'y a pas une œuvre plus agréable auprès de Dieu que l'homme puisse accomplir le jour du sacrifice que de faire une offrande. La bête sacrifiée est amenée le jour de la résurrection avec ses cornes, ses poils et ses sabots ; son sang atteint une place élevée auprès de Dieu avant même qu'il ne touche le sol. Réjouissez-vous en ! »**

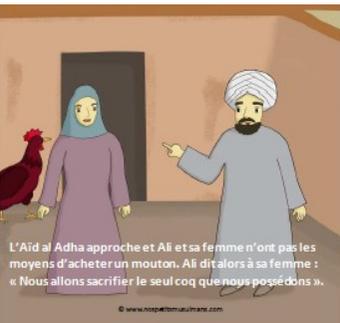
On peut également rappeler le hadith précité rapporté par Zayd Ibn Arqam concernant la sagesse liée au sacrifice.

On peut aussi citer le hadith rapporté par Ahmad et Ibn Mâjah selon lequel **« Quiconque est aisé et n'offre pas de sacrifice, qu'il n'approche pas notre lieu de prière. »**



Le coq de Ali et Aïd al Adha

Textes et illustrations : Hanène BEN JMAÂ



Section jeune 16-20 ans

Centre TAWHID (U.C.M.A)

62 Rue Général Sarrail 10600 LA CHAPPELLE SAINT LUC

Tél : 03.25.74.19.01



Le sacrifice rituel de l'Aïd Al-Adhâ



Définition

Dans le jargon juridique, le vocable *uḍ-ḥiyah* désigne les chameaux, bovins, ovins et caprins sacrifiés le Jour du Sacrifice (*Yawm An-Nahr*) et pendant les jours du *Tashrîq* dans le dessein de se rapprocher de Dieu — Exalté soit-Il —. Toute bête immolée n'appartenant pas à l'une de ces trois catégories n'est pas une *uḍ-ḥiyah*. Toute bête immolée en dehors des jours susmentionnés n'est pas une *uḍ-ḥiyah* non plus, pas plus que celle immolée pour un autre dessein que celui de se rapprocher de Dieu.

Histoire du sacrifice d'Ibrahim

Ibrâhîm vit dans le rêve qu'il sacrifie son fils Ismâ'îl. Il s'agissait là d'une révélation divine et d'une grande épreuve pour ce Prophète patient et obéissant ... Ibrahim s'adressa alors à son fils et avec tout l'amour et l'affection d'un père, il lui demanda son avis, le fils fort par sa certitude et sa croyance, répondit sans hésitation: "O mon cher père fait ce qu'on t'a ordonné, tu vas trouver en moi, par la volonté de Dieu, la patience et l'obéissance". Dieu dit dans le Coran à ce propos : **« Quand il (Ismâ'îl) fut en âge de marcher (dans la vie) à ses côtés, il (Abraham) dit : « Mon petit ! Je me vois en rêve en train de t'égorger. Il dit : « Père ! Fais ce qu'on t'ordonne et tu me trouveras, si Dieu veut, de ceux qui se montrent patients » (37/102)**

Malgré les conditions très difficiles et les épreuves, cette famille avait un cœur orienté vers le Seigneur et soumis à Sa volonté, car le monde d'ici bas pour eux n'était qu'éphémère... Satan a essayé de tenter Ibrahim (et l'inciter à désobéir) trois fois mais en vain. Ibrahim lapida le tentateur 3 fois (ce qui est à l'origine du rite de la lapidation des stèles qui fait partie intégrante du grand pèlerinage en Islam). Et la lame du couteau passa sous la gorge d' Ismâ'îl... Mais, miracle, le couteau par ordre divin perdit sa fonction de couper!

Et Dieu envoya un grand et beau mouton pour remplacer ce courageux jeune homme...Ce mouton était, dit -t-on, l'offrande d'Abel qui a été agréé par Dieu auparavant contre celle de son frère Caïn ingrat et rebelle...

Dieu dit dans le Coran à ce sujet : **« Quand ils se soumièrent à la volonté de Dieu et qu'il le renversa sur le front. Nous l'appelâmes alors : « O Ibrahim ! » « Tu as effectivement cru à ce que tu as vu en rêve. C'est ainsi que Nous récompensons les gens de bien ». C'est là de toute évidence la mise à l'épreuve. Nous le rachetâmes par une énorme bête (mouton) à égorger. Nous lui laissâmes un bon renom dans les générations ultérieures.**

»(37/103-108)

Ainsi fut instauré une fois pour toute pour les musulmans la sunna du sacrifice en commémoration de cet événement, et c'est un grand jour de fête et de partage

Le sacrifice rituel dans l'Islam

Après cette introduction historique, nous affirmons que l'Islam avalisa le principe de se rapprocher de Dieu par le sacrifice des animaux et le régula d'une manière très précise. La sagesse sous-jacente à ce rite possède deux dimensions. La première est historique et consiste à commémorer le sacrifice d'Ibrahim de son fils Ismaïl — paix sur eux —. **Le Prophète — paix et bénédictions sur lui — le souligna dans un hadith rapporté par Ahmad, Ibn Mâjah et At-Tirmidhî, selon Zayd Ibn Arqam : « On interrogea le Prophète : « Ô Messager d'Allah, que sont ces offrandes ? » Il répondit : « C'est la tradition de votre père Ibrahim. » On demanda : « Quelle est notre rétribution ? » Il répondit : « Pour chaque poil, vous recevez une bonne action. » On demanda : « Et (les animaux à) laine ? » Il dit : « Pour chaque fibre de laine, vous recevez une bonne action. » »** La seconde dimension est sociale et consiste à offrir de la nourriture et à contribuer au bien-être des pauvres à l'occasion de la fête ; à l'origine, il s'agissait de faire profiter les habitants de la Mecque et les visiteurs venus pour accomplir les rites du pèlerinage.

Le Très-Haut dit : **« À chaque communauté Nous avons assigné un lieu rituel afin qu'ils invoquent le nom de Dieu sur la bête de troupeau qu'il leur a attribuée ».**(22/34) Il dit également : **« Appelle les hommes au pèlerinage? Ils répondront à ton appel, à pied et sur toute monture, venant des contrées les plus éloignées, pour participer aux bienfaits du pèlerinage et invoquer le Nom du Seigneur aux jours fixés, en immolant la bête prise sur le bétail que Dieu leur a accordé. ».**(22/27-28)

Quant à ceux qui ne participent pas à la saison du pèlerinage, le sacrifice consiste pour eux — outre le fait de commémorer la tradition d'Ibrahim — à contribuer au bien-être des pauvres et à répandre la gaieté et la joie, sans oublier la rétribution divine escomptée pour cet acte.

Son statut juridique

Selon **Abou Hanifa**, le sacrifice est obligatoire pour le résident ainsi que celui qui en a les moyens, mais il n'est pas obligatoire pour le voyageur.

Pour **l'imam Malik**, le sacrifice est une sunna, mais non une obligation. Il dit: "Le sacrifice est une sunna et non une obligation mais je ne soutiens pas celui qui, tout en étant capable de l'accomplir, la néglige." Car **Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah dit : " Celui qui a la possibilité de faire le sacrifice et ne le fait pas, qu'il n'approche pas nos lieux de prières de l'Aïd » (Rapporté par Ahmad, Ibn Mâja, ad-Darâqoutnî, al-Hâkim).** Ainsi pour l'Imam Mâlik, c'est une sunna recommandée. Donc celui-ci est une obligation pour quiconque qui en a les moyens.

Pour **Al Shâfi'i et l'ensemble des savants**, c'est une Sunna recommandée.

L'Imâm Ibn Hazm, dit : "Aucun des compagnons du Prophète n'a affirmé que le sacrifice de l'Aïd al-adha était obligatoire."